

Lundi 19 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Premier Rapport du Comité de suivi de la réforme de l'usure

M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France et président du Comité de suivi de la réforme de l'usure 1 institué par l'article 1 er de la loi du 1 er juillet 2010 pour suivre et analyser l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers, a remis le premier rapport annuel du comité du suivi de la réforme de l'usure à Monsieur Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, à Monsieur Jean-Pierre Bel, président du Sénat et à Monsieur Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale.

Le rapport rappelle les ambitions de la réforme du crédit à la consommation et la volonté de créer les conditions d'un crédit responsable permettant de financer les achats de biens à la consommation sans détériorer la situation financière des emprunteurs. Il rappelle également que la consommation des ménages est la plus forte des composantes du PIB puisqu'elle en représente plus de 50% et, au cours des dernières années, a fortement contribué à soutenir l'activité.

Un peu plus d'un an après la mise en application réglementaire, on constate les évolutions suivantes :

- Les prêts amortissables (ou prêts personnels) deviennent progressivement la norme pour financer les investissements des ménages en biens à la consommation durables. A la fin du 2^{ème} trimestre 2012, les prêts amortissables représentaient plus de la moitié des encours de crédit à la consommation alors que les crédits renouvelables et les découverts n'en constituaient plus que 22%. (cf. *Graphique*)
- Les encours de crédits renouvelables aux particuliers, qui peuvent contribuer à des situations de surendettement, ont diminué (de plus de 7% en l'espace de deux ans) et ils sont concentrés sur de faibles montants (inférieurs à 1000 euros). En revanche, les personnes surendettées y ont encore souvent recours puisque dans les trois quarts des dossiers de surendettement déposés, il y a au moins un crédit renouvelable.

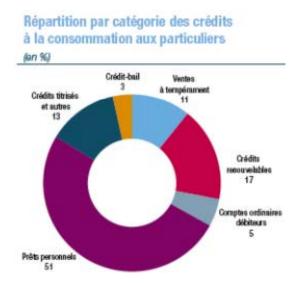
¹ Comité institué par la Loi du 1^{er} juillet 2010, chargé de suivre et d'analyser les évolutions des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

 Le crédit à la consommation a augmenté (+ 1,4 % en rythme annuel à fin septembre 2012) et on constate une baisse des taux d'intérêt en France sur les crédits renouvelables alors que ces taux augmentent dans les autres grands pays de la zone euro.

Le prochain rapport du **Comité de suivi de la réforme de l'usure**, qui sera produit au printemps 2013, à l'issue de la période transitoire qui s'achèvera en avril 2013, permettra de tirer des conclusions plus affirmées du nouveau dispositif.

Au-delà de cette échéance, la Banque de France entend poursuivre son action d'information du public, en publiant périodiquement les principales informations statistiques sur le crédit à la consommation, à l'instar de ce qui figure dans le rapport du comité de suivi de la réforme de l'usure.

Le rapport est disponible sur le site de la Banque de France, http://www.banque-france.fr/publications/publications/tous-les-rapports.html



Banque de France Direction de la Communication

Service de Presse 9, rue du Colonel Driant 75049 PARIS CEDEX 01

Tél: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82